



**E.H.P.A.D**  
" Résidence du Parc "  
54 rue Paul Vaillant Couturier  
BP 74  
18400 Saint Florent sur Cher

A Saint Florent Sur Cher, le 23 avril 2021

Tél : 02 48 55 03 35 – Fax 02 48 26 33 25  
Courriel : [administration@ehpadstflorent.fr](mailto:administration@ehpadstflorent.fr)

N/réf : SR/SR/153/2021

Objet : Crise sanitaire Covid-19.

Madame, Monsieur,

Par la présente je tiens à vous informer des mesures qui ont été prises en matière de gestion de la crise sanitaire Covid-19 depuis le dernier courrier qui vous a été adressé :

### Vaccination

Je vous informe que dans le cadre des cinq campagnes de vaccination qui ont été organisées les 19/20 janvier 2021, les 9/10 et 11 février 2021, le 4 mars 2021, le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 22 avril 2021, 84 résidents sur 96 ont reçu les deux injections et 6 résidents n'ont reçu que la première injection, donc 90 résidents ont été vaccinés à ce jour. Soit un taux de vaccination de 94 % et un taux de vaccination 99 % en tenant compte des 5 refus de vaccination.

Une 6<sup>ème</sup> campagne sera organisée.

### Situation sanitaire de l'E.H.P.A.D.

Suite à 1 cas Covid chez un résident le 21 avril 2021 une campagne massive de tests RT-PCR pour les résidents et le personnel sera organisée le mercredi 28 avril 2021.

Au vu de la dernière recommandation nationale sur l'allègement post-vaccinal des mesures de protection dans les E.H.P.A.D. la mise en œuvre du plan de réversibilité des mesures en cas de cas COVID confirmé par les résidents ou le personnel s'applique.

En conséquence les visites et les sorties dans les familles sont suspendues **jusqu'au 01/05/2021 inclus**. Les visites seront validées au cas par cas exceptionnellement pour l'accompagnement de fin de vie.

Pour les sorties pour examen médical ils ne pourront être effectués uniquement que par transport sanitaire ou professionnel.

Cette période jusqu'au 01 mai 2021 avec l'absence de visite sera difficile pour vous et pour les résidents, et même si cela ne remplace pas une visite, je vous rappelle néanmoins que pendant les périodes de suspension des visites vous pouvez prendre des rendez-vous auprès du secrétariat pour que vous puissiez échanger avec vos proches par Skype ainsi que pour un appel téléphonique si le résident a besoin d'être accompagné par un professionnel de l'établissement.

### Respect des gestes barrières

J'ai été alerté par les agents de l'EHPAD qu'ils doivent intervenir auprès de visiteurs qui ne respectent pas toujours les gestes barrières. Je tiens à rappeler aux visiteurs concernés que s'ils devaient à nouveau ne pas respecter les gestes barrières, l'accès à l'E.H.P.A.D. serait suspendu.

De plus des visiteurs se présentent le week-end alors qu'ils n'ont pas pris de rendez-vous. Je vous rappelle que la prise de rendez-vous est obligatoire sinon l'accès à l'E.H.P.A.D. n'est pas autorisé.

N'hésitez pas à transmettre vos questions éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice  
Séverine ROY